

Association Loisirs Jeunesse «Entre Thue et Mue»

Accueils de Loisirs
Espaces Jeunes - Séjours Courts

Été
2026

Du 6 Juillet
au 28 Août 2026



Association Loisirs Jeunesse « Entre Thue et Mue »

02.31.74.43.31

www.aljentrethueetmue.com

 [aljentrethueetmue](https://www.instagram.com/aljentrethueetmue)

 [ALJ Thue Mue](https://www.facebook.com/ALJ.Thue.Mue)





Les Horaires d'accueil

Pour les 3/9 ans

Accueil du matin : 7h30-9h
Accueil du soir : 17h-18h30

Pour les 10/13 ans

Matinée : 7h30-9h et 11h45-12h
Après-midi : 13h15-14h et 17h-18h30
Plusieurs horaires d'accueil car possibilité
d'inscription à la demi-journée

Un ramassage en bus est proposé de
Bretteville l'Orgueilleuse vers Cairon

Départ : 9h
Retour : 17h20*

Pour les 10/18 ans
ESPACES JEUNES

Ouverture de 14h à 18h30
- Possibilité de ramassage en minibus -

Accueil de Loisirs 3/9 ans
Espace Jeunes 10/18 ans

Bâtiment Enfance Jeunesse
3 Rue Loïc Cavellée
Bretteville l'Orgueilleuse
14740 Thue et Mue

Espace Jeunes 10/18 ans

Salle socioculturelle
des Tilleuls
Rue de la Mairie
14610 Cairon



*Attention : Modifications possibles des
horaires en fonction de l'organisation
des transports

Séjours Courts

Ils permettent aux enfants et aux jeunes de vivre une autre forme de vie en collectivité et de découvrir les joies du camping.

Pour les
6-9 ans

1 journée de préparation
(lundi)

4 jours et 3 nuits
sur place
(du mardi au vendredi)

6-7 ans

Du 20 au 24 Juillet 2026
Ferme du Loterot
à Cahagne

8-9 ans

Du 6 au 10 Juillet 2026
Base de loisirs de
Pont d'Ouilly

10-13 ans

Du 17 au 21 Août 2026
Ferme du Loterot
à Cahagne

14-17 ans

Du 17 au 21 Août 2026
Ferme du Loterot
à Cahagne

Pour les
10-17 ans

5 jours et 4 nuits sur place
(du lundi au vendredi)

La journée de préparation
se fera sur place

L'accueil

Accueil de Loisirs à Cheux
13 Rue la Sergenterie
Cheux
14740 Thue et Mue

Les horaires

Accueil du matin :
7h30-9h
Accueil du soir :
17h-18h30

L'AL) en quelques mots ...

L'AL) « Entre Tlue et Mue » est une association de loi 1901 qui propose des temps de loisirs éducatifs pour les enfants et jeunes âgés de 3 à 18 ans.



Créée en Novembre 2003, (L'AL) est dirigée par un conseil d'administration composé d'élus municipaux et de parents élus (dont les enfants sont adhérents de l'association).

Nos Accueils de Loisirs et nos Espaces Jeunes, agréés par les services de l'État, accueillent les enfants de 3 à 18 ans pour des activités éducatives de loisirs, sportives, culturelles et artistiques.

Les valeurs de l'association

Intelligence Collective

Assurer l'accompagnement des publics pour leur permettre de trouver leur place dans le projet éducatif

Développer l'engagement collectif des différents acteurs œuvrant autour du projet éducatif

Permettre l'évolution professionnelle des membres de l'équipe éducative



Nos Engagements

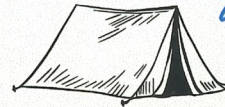


- Réseau ACM -
Accompagnement des politiques éducatives dans le Calvados en coordonnant et en animant un réseau des ACM.

- La Charte Accueil Réussi -
Celle-ci vise à faciliter l'intégration des enfants porteurs de handicap dans les Accueils Collectifs de Mineurs



Notre approche de l'enfant et du jeune



L'approche pédagogique de (L'AL) vise à accompagner (l'enfant et le jeune dans « son grandissement » en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Favoriser la découverte de leur environnement -
- Leur permettre (l'ouverture aux autres via la coopération et l'échange mutuel -
- Leur permettre de prendre des responsabilités de manière progressive -
- Encourager leur participation en favorisant leur expression -

L'Activité



L'Accueil de Loisirs est une occasion de vivre des activités prévues ou imprévues car tout peut être activité et support d'épanouissement, même chaque moment de vie quotidienne (repas, sieste, accueil, etc.). L'activité passe par un apprentissage et une progression, ne mettant pas en avant la compétition. Elle permet de développer la notion de choix et de décision. Pour autant, l'activité ne devra jamais oublier le rythme de l'enfant. Pour cela, les équipes d'animation, conscientes de leur rôle éducatif au quotidien, associent les enfants et les jeunes au choix de leurs projets d'activités.



Les Parents

Au sein de nos accueils, de nombreuses actions sont mises en place visant à favoriser la rencontre, l'échange et l'implication des familles :

- Le partage du projet associatif et pédagogique
- La mise en place d'outils d'information, d'expression et d'évaluation
- La disponibilité des équipes
- L'organisation de temps conviviaux



Les modalités d'inscription

À partir de quand peut-on inscrire les enfants ?

À partir du lundi 11 Mai pour les enfants des communes de Cairon, Le Fresne-Camilly, Rosel et Thue et Mue et du 27 Mai pour tous. Les inscriptions se feront au bureau de l'association lors des permanences les lundis (14h-18h) et les mercredis (9h-12h et 14h-18h). La date limite d'inscription pour la 1ère semaine d'accueil sera le mercredi 1er juillet (à 18h).

Comment faire si nous ne pouvons pas nous déplacer sur les permanences d'inscription ?

Des permanences exceptionnelles seront organisées les lundis 11/05 et 08/06 de 14h à 19h ainsi que les samedis 30/05 de 9h à 12h et 13/06 de 9h à 16h.

Peut-on inscrire nos enfants au cours de l'été ?

Oui, les inscriptions sont possibles en cours d'été directement auprès du secrétariat ou des directeurs d'accueil de loisirs, en fonction des places disponibles.

Quels documents doit-on fournir pour l'inscription ?

Un dossier famille 2026/2027, une fiche sanitaire par enfant, une fiche d'inscription Juillet / Août, l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024, votre n° d'allocataire CAF ou votre attestation MSA, ainsi que le carnet de santé de votre enfant. Attention, l'inscription ne sera prise en compte que sur présentation, au bureau de l'association, de l'ensemble des pièces citées précédemment.

Où peut-on trouver les documents utiles à l'inscription ?



Au bureau de l'association, ainsi que dans nos accueils de loisirs, les garderies et les mairies. Ils sont également téléchargeables sur notre site internet

Doit-on vous verser des arrhes ?

Un chèque d'arrhes (par mois) non remboursable de 50% de la somme de la facture, vous sera demandé lors de l'inscription. Il sera encaissé soit au début du mois de Juillet, soit au début du mois d'Août, en fonction de la période d'inscription de l'enfant.

Le lundi 31 Août 2026 , les accueils de loisirs seront fermés.

Association Loisirs Jeunesse « Entre Thue et Mue »

 ALJ Thue Mue
 [afjentrethueetmue](https://www.instagram.com/afjentrethueetmue)

Tel : 02.31.74.43.31
Web : www.afjentrethueetmue.com